



2022

Fédération Française de Baseball &amp; Softball

2022

**N5****PROCES VERBAUX***Septembre Octobre 2022*

Recueil des délibérations, Actes &amp; Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau fédéral  
du 6 septembre 2022 en téléconférence**

**Membres ayant participé à la réunion :** Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Fouzia SAIDI, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

**Assistent également ::** Stephen LESFARGUES, François COLLET.

À 19h30, il est constaté la présence de 8 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

**I. Vie fédérale**

Appel du club 044005 - CRICKET CLUB DE NANTES contre la décision de la Commission Nationale Sportive Cricket (CNSC) du 16 août 2022

Le Bureau fédéral ayant pris connaissance des éléments du dossier et de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation :

- Décide d'infirmer la décision contestée de la CNSC du 16 août 2022 sanctionnant le Nantes Cricket Club de quatre défaites par forfait assorties chacune d'une amende pour forfait de 200 € pour le premier match et de 300 € pour les trois matchs suivants pour récidive suite au forfait du club pour les rencontres l'opposant au club de Lisses en D1 féminine de Cricket les 30 et 31 juillet 2022, et,
- Préconise l'application pour ces quatre rencontres de l'article 3.4 du règlement des championnats nationaux – féminins T20 Division 1, Division 2 qui prévoit que : « En cas d'impossibilité de reprogrammer un match reporté avant cette date, le match est abandonné avec partage de points entre les deux équipes (1/1) ».

En effet, le Bureau fédéral estime que c'est sans motif valable que la CNSC a déclaré indisponible le terrain de Lisses, sur lequel devait se jouer ces rencontres les 18 et 19 juin 2022, privant ainsi de base réglementaire la décision de report consécutive et les décisions suivantes prises par la CNSC à ce sujet.

Demande d'autorisation du club 077006 - TEMPLIERS DE SÉNART rencontre amicale avec un club non affilié à la FFBS

Le Bureau fédéral prend note et donne son accord pour la tenue d'une rencontre amicale du club des Templiers de Sénart avec le club Ranelagh Paris, non encore affilié à la FFBS.

Demande d'autorisation de tournoi du club 034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS

Le Bureau fédéral prend note et donne son accord pour la tenue du Tournoi Béziers Women Fastpitch Tournament qui se tiendra les 22 et 23 octobre 2022 à Béziers en présence d'équipe en provenance de France ou d'Espagne.

**Entente**

Le Bureau fédéral valide l'entente suivante :

- PUC/ PARIS BCF (PARIS UNIVERSITÉ CLUB-075027 - BCF/ 075003) Open de France Softball 12U, droits sportifs 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB

**II. Comité Directeur**

Le prochain Comité Directeur se tiendra au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35.

**Comité Directeur  
du 6 septembre 2022 en téléconférence**

**Membres présents :** Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Frederic KERBECHÉ, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

**Membres absents excusés :** Nora KHEMACHE, Véronique GRISOT-GARBACZ, Stéphanie KUNTZ, Anne-Marie MOREL.

**Assistent également :** Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER-MICHON.

**I. Ouverture, Actualités**

Il est constaté à 20h11 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence et en profite pour féliciter l'équipe de France 15U pour sa participation à la Coupe du Monde.

Le Comité Directeur prend acte de la démission au 1er Aout d'Emmanuel DANG-VAN de son mandat au sein du Comité Directeur de la Fédération.

**II. Ordre du jour**

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Examen des Statuts de France Cricket
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

**III. Examen des Statuts de France Cricket**

Après examen et discussion, le Comité Directeur décide à l'unanimité de rejeter le projet de nouveaux statuts soumis par France Cricket considérant qu'ils ne sont pas compatibles avec les statuts de la Fédération.

Le Comité Directeur souligne également que l'esprit qui se dégage de ces statuts ne représente pas les valeurs de la Fédération.

En conséquence, le Comité Directeur fédéral demande au Président de France Cricket de retirer l'adoption de ces nouveaux statuts de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket prévue le 21 septembre 2022.

Si le Comité Directeur de France Cricket souhaite présenter un nouveau projet au visa de la Fédération, un travail de mise en conformité aux statuts fédéraux et aux principes du contrat d'engagement républicain signé par le Président de la Fédération (et applicable à toute fédération agréée), devra être réalisé.

Le Comité Directeur fédéral insiste sur le fait que la Fédération a reçu délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du Cricket en France jusqu'au 31 décembre 2025, et que, jusqu'à cette date, France Cricket est tenue, dans le cadre de la délégation de gestion de la pratique du Cricket qui lui est confiée par la Fédération, à la compatibilité de ses statuts aux statuts fédéraux (article 8.5.2 des statuts fédéraux : *Cette délégation est subordonnée à la compatibilité des statuts de l'association France Cricket avec les présents statuts de la Fédération Française de Baseball et Softball.*)

Enfin, le Comité Directeur fédéral tient à exprimer sa sidération suite aux remontées qui lui ont été faites quant aux conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion

du Comité Directeur de France Cricket du 23 août dernier, en particulier lors du vote de la délibération approuvant ce projet de nouveaux statuts, et rappelle l'importance du fonctionnement démocratique des instances dirigeantes.

De plus le Comité Directeur signale que la FFBS est trop souvent alertée ces dernières semaines par des clubs de Cricket, d'un manquement à la transparence dans son fonctionnement démocratique.

Départ de David Ten Eyck à 20h44, le nombre de votant passe à 11.

#### **IV. Divers**

Le Comité Directeur tient à féliciter le staff et les joueurs de l'équipe de France 15U pour sa prestation lors de la coupe du monde qui s'est tenue au Mexique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.